



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
60 rue Vergniaud/75640 Paris CEDEX 13/www.fo-com.com/telecoms@fo-com.com

FRANCE TÉLÉCOM – ORANGE

AVRIL 2010 • Codes A, C & T

COM

JOURS DE TEMPS LIBRE

En 2010,
2 JOURS ! **de congés**
en plus
pour tous

En décembre dernier, en pleine négociation « stress », la direction nous annonçait enfin vouloir respecter l'« accord pour tous » de réduction du temps de travail (*signé uniquement par FO, la CGC et la CFTC*).

Cet accord prévoit la prise de 9 jours fériés par an !

Or en 2010, nous ne bénéficierons que de 7 jours fériés. FO a donc demandé que soient octroyés deux jours de congés supplémentaires aux salariés du Groupe en application de cet accord.

En décembre dernier, la direction cédait et écrivait :

« *Jours fériés chômés de 2010 – Il a été acté qu'en raison du nombre de jours fériés chômés pour 2010 (7 jours), à titre exceptionnel et pour l'année 2010, on compensera par 2 jours de JTL supplémentaires* » [cf. compte rendu séance plénière du 16 décembre 2009 en ligne sur Anoo]

À lire la direction, non seulement on respectait enfin l'accord signé par FO, mais encore aucune discrimination n'était à craindre.

Je t'aime, moi non plus

Mais sur le terrain, l'application a été catastrophique ! On a octroyé 2 jours de JTL supplémentaires uniquement à ceux qui en bénéficiaient déjà ! Le raisonnement était grotesque, puisqu'il s'agissait de compenser deux jours fériés perdus en 2010 et donc de compenser l'augmentation du temps de travail annuel qui s'ensuivait pour tous, bénéficiaires de JTL ou pas.

FO a mis la pression : la direction cède enfin !

Au dernier Comité Central de l'Unité Économique et Sociale (FTSA/Orange France), la direction a enfin accepté de respecter ses engagements :

- Les salariés à 35 heures par semaine auront droit comme les autres à 2 jours supplémentaires de congés.
- Les salariés à temps partiel auront droit à 1 jour de congés en plus, s'ils travaillent à moins de 50 % et à 2 jours congés supplémentaires s'ils travaillent à plus de 50 %.

Mais les salariés des filiales restent les laissés pour compte !

La direction refuse de généraliser la mesure aux salariés de filiales sous prétexte d'une perte de productivité à prévoir ! La main est laissée aux directions des filiales sur le sujet. On sait bien à FO ce que cela veut dire... Les salariés concernés apprécieront ce traitement totalement discriminatoire !!! FO demandera à chaque direction de filiale que cette mesure soit appliquée à leurs salariés.

FO revendique l'application
de cette mesure à tous les salariés du Groupe :
à FTSA et en filiales.

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE